



SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 30 JUILLET 2020 – 18H00

Compte rendu de la réunion

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Didier LUCAS
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Nicolas GRAS
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST, Benoît BOURGEOIS
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Marc BLOQUET, Claude LESEIGNEUR
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE, Dominique LEVREUX
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Hervé WALLERICH, Jack DANEZAN
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS
- **MOTTEVILLE** : Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jean-Pierre DUVAL, Jean-Pierre BORIN
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Nadine MONTIER, Claude FOURNIER
- **LE SAUSSAY** : Bruno BERTRAND, Rémy BONAMY
- **VIBEUF** : Frédéric LEGROS, Jean-Baptiste EMO
- **YERVILLE** : Thierry LOUVEL, Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT, Patrice FROMENTIN, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** :

Pouvoirs :

- Eric HALBOURG a donné un pouvoir à Yves PETIT, membre titulaire de Motteville

Membres suppléant présent ne prenant pas part au vote : Pierre ESCAP, compte tenu de la présence des 2 membres titulaires de CIDEVILLE : Dominique VOGEL et Christophe LEROY

Membres absents excusés :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Joël BAILLARD
- **VIBEUF** : Virginie BARO
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Jean-Michel TRAVERS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain PETIT.

Mr le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 22 juillet 2020 qui est adopté à l'unanimité

Mr le Président propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Règlement d'une facture Halbourg

Approbation du Compte administratif 2019 Budgets Eau Potable – Assainissement – Assainissement non collectif

Monsieur le Président demande à Mr LUCAS, Receveur Syndical de présenter les Comptes administratifs 2019 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après la présentation des comptes administratifs, Mr le Président demande au Comité Syndical d'approuver les résultats suivants :

Résultats 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	507 412,76 €	185 029,17 €
ASSAINISSEMENT	242 303,44 €	20 162,28 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	281 028,27 €	226 574,46 €

A l'unanimité, les résultats des comptes administratifs des budget eau potable, assainissement et assainissement non collectif sont adoptés.

Approbation du Compte de gestion 2019 pour les 3 budgets

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2019 – ASSAINISSEMENT 2019 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, Mr le Président demande au Comité Syndical d'approuver les comptes de gestion

A l'unanimité, les comptes de gestion sont adoptés par le Comité Syndical

Affectation des résultats pour les 3 budgets

Mr le Président propose au Comité Syndical d'affecter les résultats suivants pour les trois budgets :

BUDGET		FONCTIONNEMENT
EAU POTABLE	Excédent de fonctionnement	507 412,76 €
	Affectation au R 002	507 412,76 €
ASSAINISSEMENT	Excédent de fonctionnement	242 303,44 €
	Affectation au R 002	242 303,44 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Excédent de fonctionnement	281 028,27 €
	Affectation au R 002	281 028,27 €

A l'unanimité, les affectations de résultats sont adoptées par le Comité Syndical.

Vote des 3 budgets primitifs 2020

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les budgets primitifs 2020 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

BUDGET		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	Dépenses	965 313 €	1 421 917 €
	Recettes	965 313 €	1 421 917 €
ASSAINISSEMENT	Dépenses	1 007 903 €	2 461 943 €
	Recettes	1 007 903 €	2 461 943 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Dépenses	362 980 €	226 574 €
	Recettes	362 980 €	226 574 €

A l'unanimité, budgets primitifs 2020 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont approuvés par le Comité Syndical.

Désignation des membres de la CAO de groupement de commande

Monsieur le Président expose que lors de la séance du 2 avril 2019, le Comité Syndical avait voté la réalisation des études et de travaux pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la vallée de la Saône.

Il avait été engagé les travaux suivants : la réalisation du champ captant, la mise en place des réseaux d'adduction et d'interconnexion nécessaires ainsi que la modification de l'usine de microfiltration de Bourdainville.

Il a été décidé que cette opération soit menée et financée conjointement par un Groupement de commande constitué entre les collectivités suivantes : SIAEPA d'Auffay Tôtes, SMAEPA de la région de Doudeville, SMAEPA de Saint Laurent en Caux, SMAEPA de la Vallée de la Saône et SMAEPA de la région de Yerville.

Il a été également décidé que le SMAEPA de la région d'Yerville prenne en charge la coordination du groupement.

Suite au renouvellement du mandat, il nous est nécessaire de désigner un membre titulaire et suppléant de la CAO de groupement de commande, sachant qu'Alain PETIT est Président Coordinateur et Président de droit de la CAO.

Pour le membre suppléant, Alain Petit propose de désigner Jean-Pierre CHAUVET qui représentera le Président en son absence lors des réunions.

Le Comité Syndicat approuve la nomination de Jean-Pierre CHAUVET membre suppléant de la CAO de groupement de commande à l'unanimité.

Prime COVID

Monsieur le Président expose que l'ancien Président Alfred TRASSY-PAILLOGUES avait attribué une prime COVID d'un montant de 450 € aux agents Patrick BETTENCOURT et Jean-François LOUIS en raison de la continuité de travail qu'ils ont assuré lors de la période de confinement pour garantir un entretien continu des sites du Syndicat.

Alain PETIT propose à l'assemblée d'attribuer également une prime COVID à Samuel GENDRIN et Katia CAHAGNE afin de garantir une égalité de traitement entre agents.

Ainsi Alain PETIT propose d'attribuer à Samuel GENDRIN : 650 € et à Katia CAHAGNE : 550 €.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve l'attribution des primes COVID aux agents concernés.

Prime de stage

Monsieur le Président expose que nous avons accueilli un stagiaire du BTS GEMEAU Rodrigues FOUGUES pendant 48 jours (10 semaines) qui a fait un très bon travail au sein de notre collectivité.

La gratification étant fixée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale pour les conventions de stages signées à compter du 1er septembre 2015, le calcul de sa gratification s'applique comme suit :

48 jours x 7 heures X 3,90 (15% du plafond horaire de la SS) = **1310,40 €**

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve l'attribution de la prime de stage à Rodrigues FOUGUES.

Facture Halbourg Budget ANC

Monsieur le Président expose que nous avons un marché avec Halbourg pour l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif nous appartenant qui a été signé en 2017. Tous les ans nous réalisons une campagne de vidange.

Sur le marché nous avons un prix unitaire de vidange plafonnée à 20 vidanges par an. Or cette année nous avons une facture Halbourg pour la vidange groupée de 23 dispositifs d'ANC.

Nous demandons au comité Syndical d'autoriser le Trésorier à payer 23 vidanges pour le prix unitaire du marché plafonné à 20 vidanges.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le paiement de cette facture.

La séance est levée à 19h.